

AMENDEMENT DU GROUPE L'ÉCOLOGIE ENSEMBLE

« Fonds social d'urgence »

Cadre réservé à l'administration :

Commission :

N° ou nom du
Programme ou du
rapport :

SESSION DES 19 et 20 décembre 2024

AMENDEMENT AVEC IMPACT BUDGETAIRE :

-modification d'AE : / AP : / CP :

AMENDEMENT SANS IMPACT BUDGETAIRE :

Nom et numéro du rapport :

E 503 - Financer des apprenants engagés vers l'emploi

Outil indispensable de la Région en matière d'orientation, le Fonds Social d'Urgence répond à trois objectifs :

- Pallier les risques d'abandon de formation provoqués par un changement de situation sociale,
- Octroyer une aide aux stagiaires qui rencontrent des grandes difficultés financières,
- Apporter une réponse rapide aux situations d'urgence sociale.

Cette aide, de 250 €, adressée à l'ensemble des apprenants demandeurs d'emploi engagés en parcours de formation financé par la Région a permis de soutenir, en 2024, de nombreux jeunes rencontrant de grandes difficultés financières susceptibles de les conduire à abandonner leur formation.

Aussi, nous suggérons d'inscrire au budget primitif 2025 la délibération suivante :

Délibéré : Dans le paragraphe 3. Le Fonds social d'urgence

De remplacer

Pour assurer la prise en charge des dépenses relatives au fonds social régional d'urgence de la formation professionnelle continue, je vous propose d'affecter une autorisation d'engagement d'un montant de 25000 €.

Par :

Pour assurer la prise en charge des dépenses relatives au fonds social régional d'urgence de la formation professionnelle continue, je vous propose d'affecter une autorisation d'engagement d'un montant de 100 000 €.



Sabine Lalande
Conseillère régionale
du groupe L'écologie ensemble



Mélanie Cosnier
Conseillère régionale
du groupe L'écologie ensemble